

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé, en salle du conseil, Rougé, sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à
M. Yannick BARON	x			
M. André BOURGIN			x	Mme Catherine Le Hecho
M. Benoît BURET			x	
Mme. Sonia CIVET	x			
Mme. Nicole COMMUNAL	x			
Mme. Jacqueline DAVID			x	Mme Nicole Communal
M. Jean-Michel DUCLOS	x			
M. Anthony EVIN			x	
Mme. Elodie FATIEN			x	Mme Catherine Le Hecho
Mme. Anne-Cécile FIDON	x			
M. Christian GAUTIER	x			
M. Patrick GRANDIERE	x			
M. Ludovic HOCHART	x			
Mme. Catherine LE HECHO	x			
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x			
Mme. Isabelle MICHAUX	x			
M. Yves PALIERNE		x		
Mme. Danielle RETAILLEAU	x			
M. Jérôme THOMEROT	x			

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance	Jérôme Thomerot
Date de la convocation	Jeudi 17 février
Heure d'ouverture de la séance	19h37
Heure de levée de la séance	22h45

Délibérations

N° délib	Objet	Résumé	Vote
22-05	Dénomination de voie - Pôle santé	La nouvelle voie communale créée pour desservir le pôle santé se nommera : Rue Madeleine Brès, du nom de la première femme médecin française.	14 pour, 3 abstentions
22-06	Renouvellement contrat SMA-NETAGIS	Renouvellement du contrat conclu par l'intercommunalité avec la société SMA-NETAGIS pour la gestion du SIG	Unanimité

Débat d'orientation budgétaire

POUR PLUS D'INFORMATIONS VOIR ANNEXE : rapport d'orientation budgétaire (consultable en mairie ou sur le site internet)

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB s'accompagne d'un rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Bien que n'étant pas obligatoire pour la commune de Rougé, il est souhaitable de présenter un DOB car c'est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Cela permet de rendre compte de la gestion de la commune et participe à l'information des élus tout en favorisant la démocratie participative des assemblées délibérantes.

Le débat d'orientation budgétaire poursuit trois objectifs :

- Contextualiser l'action de la municipalité
- Appréhender les enjeux financiers de la commune
- Appuyer la réflexion du conseil sur les grandes orientations budgétaires

I/ Résultats prévisionnels 2021 et analyse

ATTENTION, les chiffres prévisionnels sont présentés SANS les opérations d'ordre pour le budget principal.

RESULTAT DE CLOTURE 2020	EXERCICE 2021		RESULTAT 2021	RESULTAT DEFINITIF
	DEPENSES	RECETTES		
PRINCIPAL				
FONCTIONNEMENT	0,00	1 450 040,28	1 887 758,80	437 718,52
				437 718,52
INVESTISSEMENT	-180 650,95	553 724,64	1 217 189,94	663 465,30
				482 814,35
	RESULTAT TOUTES SECTIONS :			920 532,87
RAR INVESTISSEMENT				
DEPENSES	809 128,15			-809 128,15
RECETTES		115 049,00		115 049,00
	RESULTAT AVEC RAR :			226 453,72
ASSAINISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	-98 116,23	54 513,13	39 746,45	-14 766,68
				-112 882,91
INVESTISSEMENT	7 329,20	50 224,38	31 942,70	-18 281,68
				-10 952,48
	RESULTAT TOUTES SECTIONS			-123 835,39

	DEPENSES	RECETTES		
LOTISSEMENT GRAND DOMAINE :				
FONCTIONNEMENT	-10 711,04	12 217,26	12 217,26	0,00
				-10 711,04
INVESTISSEMENT	-47 733,60	12 217,26	0,00	-12 217,26
				-59 950,86
	RESULTAT TOUTES SECTIONS			-70 661,90
	DEPENSES	RECETTES		
LOTISSEMENT COHARDIERES :				
FONCTIONNEMENT	4 126,40	70 448,03	70 448,03	0,00
				4 126,40
INVESTISSEMENT	-206 748,55	70 448,03	0,00	-70 448,03
				-277 196,58
	RESULTAT TOUTES SECTIONS :			-273 070,18

Le budget principal présente un résultat excédentaire de 437 000 € en section de fonctionnement pour l'année 2021 contre une moyenne de 350 000 € les années précédentes. C'est un bon résultat qui doit toutefois s'interpréter au regard des déficits des budgets annexes perdurent venant complètement fausser la perception de la réalité financière de la commune.

Le conseil s'est précédemment penché sur le déficit du budget assainissement qui, rappelons-le, se doit d'être autonome. Une augmentation de la redevance assainissement a été votée par une délibération en date du 23 novembre 2021 :

- La redevance passe de 0,70 € à 1,30 € le m³
- L'abonnement passe de 42,45 € à 45 €

Les efforts sont à poursuivre dans l'absorption du déficit quitte à, peut-être, envisager le versement d'une subvention d'équilibre conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2224-2.

Le déficit le plus inquiétant provient du budget annexe des « Cohardières ». En effet, un budget de lotissement se finance à terme par les ventes des parcelles viabilisées. Or, les parcelles cédées à Habitat 44 l'ont été à l'euro symbolique et les trois parcelles restantes sont considérées comme impropres à la vente compte tenu des contraintes de solidité du sol. Ainsi, le budget principal a fait une avance de trésorerie de plus de 270 000 euros pour les travaux de viabilisation et cette avance ne pourra être remboursée. Il faudra, en 2022, réfléchir à une manière de combler le déficit tout en valorisant les parcelles invendables.

Enfin, le déficit du « Grand Domaine » ne génère par d'observations particulières. Il provient d'une vente « à perte » des parcelles viabilisées mais demeure facilement maîtrisable notamment par le biais de la réalisation de la phase n° 2 de l'extension.

II/ Arbitrage des dépenses

Les élus du conseil municipal ont été amené à se prononcer sur le volume des dépenses nouvelles au regard :

- Le poids des déficits des budgets annexes
- Les besoins en trésorerie
- Les futurs projets structurants de la commune nécessitant peut être un recours à l'emprunt

Afin de prendre en compte la situation réelle de la commune et plus particulièrement l'impact des déficits, les demandes sont présentées sous forme consolidée et le résultat prévisionnel a été corrigé selon les calculs effectués précédemment :

Les demandes relatives à l'assainissement sont également comprises dans le calcul étant donné qu'elles ne peuvent être financées que par un apport du budget principal.

Nouvelles demandes	613 950,00 €
Résultat prévisionnel RAR compris	- 241 113,75 €
Besoin financement BP	855 063,75 €

Détails des demandes - les chiffres donnés sont estimatifs et indicatifs

	DEMANDES	ARBITRAGE
Budget principal		
RAR	809 128,15 €	809 128,15 €
Travaux de voirie	150 000,00 €	120 000,00 €
Pôle santé	50 000,00 €	50 000,00 €
Aménagement rue Paul Frémont	100 000,00 €	100 000,00 €
Etudes pôle enfance	16 850,00 €	16 850,00 €
Mobilier urbain	15 000,00 €	5 000,00 €
Aménagement des Vallées	30 000,00 €	30 000,00 €
Numérotation	10 000,00 €	10 000,00 €
Etudes Eglise	14 100,00 €	14 100,00 €
Rideaux Herminette	12 000,00 €	5 000,00 €
Tiers-lieu	20 000,00 €	
Chénau Herminette	60 000,00 €	60 000,00 €
Etudes aménagement bourg	20 000,00 €	
Acquisition broyeur	6 000,00 €	7 000,00 €
Acquisition souffleur thermique	360,00 €	
Divers acquisition foncière	10 000,00 €	20 000,00 €
Mobilier	15 000,00 €	15 000,00 €
Travaux cantine	40 000,00 €	10 000,00 €
Total	1 378 438,15 €	1 272 078,15 €
Assainissement		
Raccordement	14 000,00 €	14 000,00 €
Pompes relevages	20 000,00 €	20 000,00 €
Total	34 000,00 €	34 000,00 €
Cohardières		
Aménagement paysager	12 000,00 €	12 000,00 €
Sécurisation	25 000,00 €	25 000,00 €
Total	37 000,00 €	37 000,00 €
Grand domaine		
Etudes lotissement	17 000,00 €	17 000,00 €
Finalisation 1er tranche	63 000,00 €	63 000,00 €
	80 000,00 €	80 000,00 €

Au regard des arbitrages du conseil municipal, les services et la commission des finances doivent se pencher sur un plan de financement avant le vote définitif du budget.

Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT
--

DIA n° 2022-0001	La mairie renonce à son droit de préemption pour la parcelle B n°341
Ligne de trésorerie	Signature d'un contrat avec le crédit agricole pour la mise à disposition d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €, taux d'intérêt : 0,30 %, pas de frais de non tirage
Convention BL.enfance	Signature d'une convention relative à la création et à la gestion d'un portail famille pour l'inscription des enfants au périscolaire et à la cantine
Convention BL.SaaS	Signature d'une convention pour l'hébergement en ligne des logiciels métiers (comptabilité et état-civil)

Informations diverses

- M. le maire indique que le prochain conseil aura lieu le mardi 29 mars, 10h30 en maire

Monsieur Jean-Michel DUCLOS

The image shows the official stamp of the Mayor of Roux, Loire-Atlantique. The stamp is circular with a blue border containing the text "MAIRIE DE ROUX" at the top and "Loire-Atlantique" at the bottom. In the center is a coat of arms. Below the stamp is a handwritten signature in black ink that appears to read "J. Duclos".